

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE **SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2025 à 18 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué                    Hugo Berthelet  
Chantal Gauthier                Nathalie Dion  
Marc Tassé                      Brigitte Voss

**Absences :**

Sylvain Marinier  
André Ibghy

### **1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil d'agglomération déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière; il est 18 h 02.

**AG2025-07-34**

### **2. Adoption du Règlement numéro 2025-AGEM-059-3 modifiant le Règlement numéro 2022-AGEM-059 - Augmentation de la dépense et de l'emprunt de 3 928 000 \$ - Rénovation et mise à jour - Centre sportif Damien-Hétu**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 17 juin 2025, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise sur le site Internet de la Ville et à la disposition du public avant la séance;

Il est proposé

### **ET RÉSOLU**

1. d'adopter le *Règlement numéro 2025-AGEM-059-3 modifiant le Règlement 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 21 697 000 \$ et un emprunt de 20 472 000 \$ pour la rénovation et la mise à jour du centre sportif Damien-Hétu, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 928 000 \$*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville;

Initiales	
Maire	Greffier

2. de mandater la greffière pour fixer les modalités de la procédure de tenue de registre pour les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune personne présente.

**4. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 02.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier